

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 463
MARSEILLE, les 3, 4 et 5 mars 2017

RESOLUTIONS

Document approuvé le 5 mars 2017

Classification du document : public

Réunion vendredi 3 mars 2017 - 17h30-20h00 - Comité Directeur National Restreint

Présents :

BLANCHARD Jean-Louis – BUE Michel - CAILLIERE Laurent - CAVALLO René – DAVID Philippe – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUTHILLEUL Claudine – GAUCHET Sylvie – LABBE Bernard - LIZERO François – MAIRE Olivier – MERLO Francis – NOWAK Bernard – RICHARD Ingrid – SAVOUREY Patrick – SEVERIN Robert – ZIANE Myriam

Absent et excusé : DESSERTINE Anne So - ESCALES Jean - MICHEL Patrick - QUERIC-ALLEG Claudine - VITRY Glenn

Assistaient également :

- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Mr DELMAS Alain	Chargé de Missions
- Mr GERARD Emmanuel	Président Commission Juridique
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance
- Mr THOMAS Richard	Directeur Technique National

1 - Informations Administratives :

Rappel des résolutions votées par internet, après le CDN d'octobre.

Selon l'art. III.2.5 du RI : « (...) Pour des sujets d'actualité nécessitant une décision rapide du Comité Directeur National, le Président de la fédération, après avis du Président de la Commission Juridique Nationale, peut procéder à un vote par correspondance électronique ; celui-ci devant obligatoirement stipuler la date et l'heure de fin de ce scrutin. Dans ce cas, les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. Information est faite lors de la réunion du Comité Directeur National qui suit cette consultation ; la décision est publiée dans le PV de cette même réunion. » (...)

Suite à la demande du Comité de suivi du Label Ecosub réuni le 21/11/2016,

Suite à l'avis favorable du Comité Directeur National et de la Commission Juridique nationale exprimés le 15 octobre 2016, en réunion plénière,

Le Président de la Ffessm a soumis au vote électronique, dans les conditions prévues à l'art. III.2.5 du RI, la résolution suivante :

Résolution 1 :

Attribution du label Ecosub aux 12 structures suivantes :

Clubs associatifs

UCPA Loisirs sportifs, Dijon (21)

CHERBOURG NATATION PLONGEE, Cherbourg (50)

SENSATIONS BLEUES, La Ciotat (13)

Atelier bleu du cap de l'Aigle, La Ciotat (13)

CLUB SPORTIF ET DE LOISIRS DE LA GENDARMERIE DE BOURGOGNE, Dijon (21)

YACHTING CLUB DE LA POINTE ROUGE, Marseille (13)

CLUB DE PLONGEE SIX-FOURNAIS, Six Fours (83)

LOS CABUSSAIRES, Agdes (34)

SCA

LA DIVE BOUTEILLE, Les Saintes (97)

CODEP

CODEP 17

CODEP 21

CODEP 34

Résolution 17/001 :

Vote : 23 votants

Pour : 22

Abstention : 1

Vote : Adopté à la majorité des exprimés

2 – Points du Président :

- Nouveau contrat entre la FFESSM et le Groupe Associatif de l'UCPA : Relance de la convention pour la prochaine olympiade. Cette convention reprend les éléments existant mais inclut désormais, dans son périmètre, la formation, la pratique et la certification en plongée libre.
- **Convention FFESSM/VEST** : la VEST est l'une des Fédérations allemandes. Elle a déjà un partenariat avec la FFESSM visant à la délivrance par la Ffessm des cartes de guide de palanquée niveau 4 conventionné Ffessm aux plongeurs 3* Cmas de la VEST. Suite à l'analyse de la CTN, le président de la Ffessm a accepté l'augmentation du périmètre du partenariat : désormais, les moniteurs 3* Cmas de la VEST peuvent obtenir la carte de moniteur fédéral 2^{ème} degré conventionné Ffessm.
- **Evolutions partenariales** : Les partenariats se conçoivent avec la notion d'olympiade. Il faut donc revoir et réviser tous les partenariats pour la prochaine olympiade. Le président a donc déjà rencontré les dirigeants de marques de plongée, il va rencontrer sous peu les dirigeants de Air Liquide Healthcare et de Air Liquide France Industrie.
- **Périmètre délégataire** : L'arrêté fixant les délégations des fédérations pour la prochaine Olympiade est promulgué. Certains termes du texte pouvant donner une lecture équivoque, le Président de la FFESSM a appelé l'attention du Ministère. Un courrier officiel de la Direction des Sports sous la signature de sa Directrice daté du 26 janvier a permis d'écarter toutes interprétations: *« il convient de lire que la délégation est accordée pour les activités de plongée scaphandre, toutes formes de pratiques confondues, dans tous les milieux, et notamment pour les disciplines compétitives figurant entre parenthèses. Il en est de même pour la plongée libre en apnée qui n'est pas restreinte aux disciplines mentionnées entre parenthèses ». « Je tiens à réaffirmer par le présent courrier que la FFESSM conserve la délégation ministérielle pleine et entière pour la plongée subaquatique libre en apnée et la plongée subaquatique en scaphandre. Cette délégation s'étend également à la nage en eau vive, en eau libre et à la nage avec palmes en piscine et en eau libre ».*
- **Nouveau contrat cartes apnée FFESSM/CMAS et convention FFESSM/CMAS** : depuis l'automne 2016, le président de la FFESSM est intervenu à Rome (siège de la Cmas) pour que la commission internationale d'apnée fasse évoluer ses standards et accepte de créer 2 filières différenciées : l'une en piscine et l'autre en milieu naturel. Cette demande, appuyée par les dirigeants de la CMAS, a été suivie d'effet. Il s'agissait d'un travail important sur ces nouveaux standards, visant le développement de cette activité, plus large et plus ouverte vers le grand public. Présentation des nouveaux brevets internationaux Apnée (ceci sera détaillé plus loin). Une extension du contrat CMAS/FFESSM a été signée lors du Salon de la Plongée de Paris par Jean-Louis Blanchard et Anna Arzhanova. A l'identique de ce qui avait été obtenu lors d'un contrat précédent pour les cartes internationales de plongée en scaphandre, la FFESSM produira désormais elle-même les cartes internationales doubles faces d'apnée et elle exercera sur le sol français le contrôle qualité de l'apnée en tant qu'organisme portant exclusivement la « marque CMAS ».
- **Filière professionnelle** : Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle filière professionnelle en plongée, suite à un biais réglementaire il existe à ce jour une possibilité d'équivalence directe entre les MF1/MF2 de la FFESSM et le nouveau BPJEPS à 4 UC, dénommé "option A en scaphandre", sous réserve que ces moniteurs soient titulaires du PSE1 (sécurité civile) et de la qualification de Plongeur Nitrox Confirmé.
Cette procédure un peu complexe et qui met en jeu l'application de trois textes différents, permet à tout usager de demander directement à sa DRJSCS de résidence de lui délivrer le nouveau BPJEPS en démontrant qu'il répond à tous les critères.
Attention, cette possibilité temporaire existe pour l'instant jusqu'au 01 juillet 2018, mais cette période de validité du dispositif pourrait être très prochainement réduite par voie réglementaire en fonction de la réaction du Ministère (voir information sur site web fessm).
D'autre part, en ce qui concerne la naissance du BP sans scaphandre, c'est un véritable métier de moniteur professionnel lié à ces activités notamment d'apnée, qui apparaît ainsi dans le paysage réglementaire français.
- **Fédérations du Québec et Ile Maurice** : Ils sont intéressés en tant que pays francophones pour intégrer le dispositif des moniteurs associés Ffessm. En cours.

3 – Points du Trésorier Général :

Saison 2016 :

Licences saison 2016 : Présentation de l'évolution des licences. 139 490 licences saison 2015/2016 dont :

96 012 licences hommes (- 3 519 vs 2015) soit - 3,5 %
43 478 licences femmes (- 1 099 vs 2015) soit - 2,5 %
123 341 licences adultes (- 4 159 vs 2015) soit - 3,3 %
10 936 licences jeunes (- 363 vs 2015) soit - 3,2 %
5 213 licences enfants (- 96 vs 2015) soit -1,8 %

Perte de 4 618 licences (- 3,2 %) répartition « normale » et « primo » : 3 458 licences « normales » (- 2,6 %) et 1 160 licences « primo » (- 11,6 %). Il y a eu une petite baisse dès septembre avec inversion de la tendance de précocité pour la 1^{ère} fois depuis 2009.

Perte cumulée au 31/12/2015 de 1 817 licences. Perte cumulée au 30/04/2016 de 3 289 licences. Plus forte perte mensuelle : septembre (- 677) et janvier (-697).

Cartes année 2016 : 64 113 délivrances pour la saison 2015/2016 soit une baisse de 1 500 cartes vs 2015 et 3 651 vs 2014.

55 359 cartes technique soit 86,3% des cartes vendues pour 56 916 en 2015. 59 093 en 2014 soit une baisse de 3 734 cartes (-6,3%). Dont 20 745 Niveau 1 fédé et ucpa, pour un chiffre de 22 645 en 2014, soit une perte de 1 662 cartes.

5 703 cartes apnée : + 165 cartes (stabilité). 1 198 cartes bio : - 89 cartes (stabilité).

Produits : Chiffre d'affaires de 4 544 102 € pour 4 619 996 € en 2015, et 4 770 216 € en 2014 : baisse de 75 894 € vs 2015 (- 1,6 %).

Baisse des ventes de licences en nombre – 4 618 mais légère baisse par rapport à nos prévisions prudentes (- 30 440 €) liée à l'effet tarif. Ventes de cartes : + 3 263 € par rapport aux prévisions. Baisse des abonnements Subaqua – 21 565 € par rapport à nos prévisions.

Ventes de fournitures : 193 684 € en hausse de 10 684 € par rapport à nos prévisions. Nous disposons de 225 555 € de production stockée pour 211 004 € en 2015. Nous avons procédé à une reprise de provisions sur dépréciation exceptionnelle liée au sinistre du 28 Quai Rive Neuve, à hauteur de 159 806 €.

Charges : Masse salariale : nous avons réalisé une économie par rapport à nos prévisions de 88 560 € sur les salaires et charges : (suppression du poste d'entraîneur sous sa forme actuelle, non recrutement en 2016 d'un poste de secrétariat polyvalent). Achat marchandises : économie de 72 603 € / prévisions (fournitures fédé cartes CMAS).

Réalisation commissions : - 14 533 € pour un prévisionnel de 1 025 897 € soit 99 % de réalisation. Charges exceptionnelle 102 083 € en lien avec les travaux du local du 28 Quai de rive Neuve.

Résultat : Résultat positif à hauteur de 113 317 € soit 2,5 % de notre chiffre d'affaires.

Dont économies charges commissions : 14 533 €.

Budget Prévisionnel 2017 :

Budget prévisionnel 2017 des commissions nationales : Proposition budget 2017 : 1 000 000 € à ajuster en fonction des entretiens budgétaires par action. Demande des commissions : 1 167 806 €. Prévisionnel 2017 négocié : 996 723 € en baisse de 2,8 % par rapport à 2016.

Résolution 17/002 :

Vote : vote du prévisionnel 2017 des commissions.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Budget prévisionnel 2017 FFESSM : Tendances licences intégrée au prévisionnel : 124 000 adultes (125 500 en 2016) 11 000 jeunes (11 300 en 2016) 5 200 enfants (5 300 en 2016).

Tendance cartes intégrée au prévisionnel : 63 350 cartes payantes pour 63 800 dont 7000 N1 gratuits en 2016.

Charges :

- masse salariale chargée : + 25 580 € / 2016,
- achats de marchandises : 225 000 €, stabilité / réalisé, en baisse de 71 000 € / prév 2016.
- Pas de loyer pôle : - 24 000 €.
- Subventions manifestations : 63 000 €.
- Campus des dirigeants : 10 000 €.

Résultats prévisionnel : + 2 310 €.

4 – Points du Secrétaire Général :

- Pas de modification à apporter au PV d'octobre 2016.
- Rappel des résolutions votées par Internet après le CDN d'octobre (document noté en début de ce PV de CDN)
- Représentation CDN dans les compétitions nationales des Commissions jusqu'à l'AG national d'avril :
 - * 18 et 19 mars finale de la coupe de France d'Apnée : Glenn VITRY.
 - * 25 et 26 mars Championnat de France Piscine Masters NAP : Bernard LABBE.

5 – AG 2017 à Dijon :

Point de Myriam Ziane : Comité d'organisation piloté par le CODEP 21. 90 bénévoles sont à l'œuvre. Dès le vendredi après midi, l'UCPA invite le CDN à une visite d'infrastructures dont elle a reçu la délégation de service : le complexe multi-bassins et la fosse à plongée de Dijon.

Point du Secrétaire Général :

- Organisation administrative de l'AG (F Di Meglio, JM Broner, S Maes)

- Bureau de surveillance électorale : Président de la Commission Juridique, Gabriel VASSEUR est choisi par le CDN, en attente de réponse de Pierre PERRAUD ou Jean Claude GOUALC'H qui seront contactés par F DI MEGLIO.

- Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'AG.

Résolution 17/003 :

Vote : approbation de l'Ordre du Jour de l'AG.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* **Proposition de modification dans le règlement intérieur concernant l'élection des Présidents de Commissions Nationales.** RAPPEL : L'acte juridique du rapport de chaque Commission Nationale se termine par l'élection du successeur. Le refus du rapport par l'Assemblée Générale des membres (Clubs et SCA) induit *de facto* la non élection de la personne qui a été proposée le matin par la Commission. Il faut intégrer cette précision dans les textes. Proposition :

« ...laquelle élection est soumise à la validation de l'assemblée générale des membres de la fédération dans les conditions de représentativité statutairement prévues. »

* **Adoption du règlement disciplinaire :** La mission de conciliation qui avait été mise en place a été refusée par le Ministère au sein du règlement disciplinaire. Cette mention doit donc être supprimée du règlement disciplinaire. Tout sera modifié pour l' adoption du texte en Assemblée Générale.

6 – Projet AG 2018 et AG 2019, dates et lieux, Secrétaire Général :

AG 2018 : La date a été fixée les 24 et 25 mars 2018.

Le Centre des congrès de Brest n'étant pas libre pour ces dates, le CODEP Finistère souhaite organiser l'AG de 2019. Le CODEP de la Moselle a été sollicité pour prendre le relais en 2018. La ville d'Amnéville a été proposée par le Président du CODEP Moselle, Georges MAURY. Divers points sont exposés sur les avantages et difficultés (voir nombre pour repas de gala).

Résolution 17/004 :

Vote : AG 24 et 25 mars 2018 à Amnéville.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

AG 2019 : Proposition AG à Brest. Date finalisée au 30 et 31 mars 2019. L'acceptation finale du choix de Brest sera à confirmer par le nouveau CDN élu ces 8-9 avril prochains.

7 – Division 240, présentée par F Merlo :

Suite et réponse à notre courrier de mai 2015.

- En absence de gilet, nécessité du port de la combinaison avec marques fluorescentes.
- Pour le format du pavillon alpha : 50cm x 50cm, ceci pour un navire jusqu'à 10 mètres de longueur. Une information sera faite avant l'été aux clubs.

8 – La Confédération des Activités Nautiques, mise au point :

Suivant un récent projet, la cotisation à la Confédération s'élèverait maintenant à 6000 € au lieu de 2000 €. Au vu de cette proposition d'augmentation vertigineuse, pas de paiement de la cotisation cette année sauf si elle demeurerait inchangée c'est-à-dire 2000 €. Dossier à suivre. Une prochaine réunion des membres de la Confédération se fera au Comité Ile de France FFESSM.

9 – Local à vendre au 28 Quai de Rive Neuve :

Proposition d'acquisition d'un local. Local de 107 m2, au dessus de notre stock. Projet d'achat en cours à faire voter en AG nationale.

10 – Prix des licences pour la saison prochaine :

Proposition d'augmentation de 1 % du prix des licences :

39,20 € Licences Adultes

24,80 € Licences Jeunes

11 € Licences Enfants

Résolution 17/005 :

Vote : Prix des licences 2017/2018

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

11 – Position FFESSM au sein CIAA :

La fédération est membre du CIAA (Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques) dépendant du CNOSF, lequel a décidé de dissoudre tous les Conseils interfédéraux avec effet au 31 décembre 2016.

Les fédérations délégataires dont la Ffessm ainsi que des fédérations affinitaires membres de l'ancien CIAA proposent de recréer un CIAA sous forme d'une association de Fédérations, de continuer à faire vivre l'école de natation française. L'idée est de continuer à développer les activités du CIAA. L'enjeu financier serait de l'ordre de 2800 à 3000 € annuel de cotisation.

Dossier à suivre.

Réunion du samedi 4 mars 2017, 9h00-13h00 - Comité Directeur National Restreint**Présents :**

BLANCHARD Jean-Louis – BUE Michel - CAILLIERE Laurent – CAVALLO René - DAVID Philippe - DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUTHILLEUL Claudine – ESCALES Jean - GAUCHET Sylvie – LABBE Bernard - LIZERO François – MAIRE Olivier – MERLO Francis – MICHEL Patrick - NOWAK Bernard – QUERIC-ALLEG Claudine – RICHARD Ingrid – SAVOUREY Patrick – SEVERIN Robert – VITRY Glenn - ZIANE Myriam

Absents et excusés : DESSERTINE Anne So – MICHEL Patrick

Assistaient également :

- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Mr DELMAS Alain	Chargé de Missions
- Mr GERARD Emmanuel	Président Commission Juridique
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance
- Mr THOMAS Richard	Directeur Technique National

1 – HS Subaqua PSP : état des lieux :

Sortie imminente du hors série Subaqua consacré à la PSP.

Présentation et mise en vente le jour de l'AG.

Ce livre a été co écrit par plusieurs intervenants sous la direction du rédacteur en chef de Subaqua.

2 – Bilan TIV par A Delmas :

Mise en ligne depuis le 20 décembre 2016. Un accueil plutôt favorable et très positif, malgré de réelles difficultés de départ. Les principales difficultés :

1 - Le « fonctionnement » des WEB Services, proposés et mis en œuvre par S. Saladini.

2 - La récupération des données sur les TIV non inscrits sur la base fédérale, en particulier d'avant 2008. Ainsi en nombre, inscrits 2000 en sept, 8500 au lancement de l'application et 13000 aujourd'hui.

3 - Les procédures d'utilisation « à intégrer ». Mixant application nouvelle et changement de procédures.

Diverses solutions mises en place : intuitivité du site, modes d'emploi pour chaque utilisateur, adresse dédiée tiv-fessm.fr, 1400 mails à ce jour, FAQ évolutive.

4 - Des problèmes pas ou mal « anticipés ». La plupart du temps en se basant sur les infos recueillies durant la phase d'élaboration des besoins et la nécessaire relation de confiance entre les usagers... Exemples : Le cas des transferts de blocs, le cas des TIV en pool, le cas des sessions de formations.

5 - D'inévitables Bug informatiques inhérents au lancement de toute nouvelle application. Résolus au « fil de l'eau » sur sollicitations des utilisateurs.

6 - Quelques rares oublis liés principalement aux nouvelles dispositions réglementaires à prendre en compte. En cours de résolution, exemple du TIV réalisé par un organisme extérieur habilité.

Et des difficultés juste révélées par l'application TIV qui existaient dans les procédures « papier » mais sans être identifiées. Découvertes liées à la rigueur, à la traçabilité et à la fiabilité du traitement informatique des données. Quelques exemples : Blocs saisis simultanément par divers clubs, erreurs diverses de saisie de données sur les blocs, TIV n'étant plus à jour de licence qui signent des visites, visites « attribuées » à des TIV absents, responsabilité des présidents de clubs, CTR, problème de codes...

Le point sur l'utilisation de l'application au 01 mars 2016... Un peu plus de 2 mois après le lancement :

12 768 TIV enregistrés dans l'application, 3 831 TIV ayant validé leur engagement (30% des TIV potentiels) 6 150 profils différents connectés clubs SCA TIV Licenciés. 34 000 blocs saisis (57 % des 60 000 blocs estimés). 840 clubs et SCA ayant enregistré des TIV (32 % du total Clubs/SCA.)

Des variables selon le type de structure : 788 clubs associatifs ayant enregistré des TIV (37 % du total des clubs). 52 SCA ayant enregistré des IV (13 % du total SCA). Des variables selon la région : 16 % des clubs et SCA en Côte d'Azur.

Une deuxième phase est en cours disponible normalement fin mars, la possibilité de saisir « hors ligne », sans connexion internet.

Les perspectives : Résolution en continu des problèmes persistants et à venir. Vitesse de croisière avec la suppression des saisies « papier » au 1^{er} mars 2016. Ouverture d'un cahier des charges pour les modifications à prendre en compte dans un développement à venir.

3 – Tentative record apnée par Arthur G-B :

Record en Finlande de 175 m à l'horizontal en apnée sous glace par Arthur GUERIN BOERI. Il fait homologuer son record par le livre Guinness et par la CMAS, laquelle a accepté cette homologation même en l'absence de reconnaissance de cette activité en son sein.

Il est suivi par des professionnels de la production ; un film de 52 min pour les médias télé va être réalisé autour de lui. Parallèlement à cela, un film annonce de 2 min va être réalisé et diffusé.

Le film est quasiment vendu aux médias *télé* et autres médias et devrait également sortir en salle. Une proposition de partenariat a été faite à la FFESSM et à la Cmas pour financer la réalisation du film court dans des conditions financières intéressantes pour le petit film de 2 min en contrepartie d'une valorisation des 2 marques. La performance aura lieu le 11 mars et fera fait l'objet, entre autres, d'un point du journal de 20h sur TF1. En ce qui nous concerne : Couverture média tous les jours (FB). Article prévu dans les colonnes de Subaqua.

Au retour de la performance, une série de séquences sera à disposition de la FFESSM pour diffusion ainsi que pour les chaînes dédiées Cnosf et CIO.

4 – Nouvelle réglementation Polynésie Française :

PADI est à l'initiative officieuse d'un projet de modification de la réglementation locale.

Au regard du statut particulier de la Polynésie française et de la Nouvelle Calédonie, le Code du sport n'est pas applicable sur ces 2 territoires qui disposent chacun d'une réglementation distincte, parfois différente, voire discordante avec celle prévue au Code du sport.

Au dernier Salon de la plongée, PADI a annoncé que leurs moniteurs seront professionnalisables en Polynésie (aujourd'hui, ils peuvent l'être sous le contrôle d'un Brevet d'Etat français et ne disposent pas du libre établissement). La FFESSM a réagi au fait que si les prérogatives des moniteurs Padi étaient étendues, il ne fallait pas laisser sans réponse les Moniteurs fédéraux qui disposent déjà de prérogatives larges et qu'il s'agissait donc de les prendre en compte dans un souci de reconnaissance de leurs compétences. Un document commun entre la fédération et des organisations professionnelles (Snmp et Anmp) a été réalisé qui rappelle le contexte général et la nécessité d'un minimum de prise en compte de la comparabilité des formations entre les diplômes français et ceux de Padi au regard du projet d'évolution réglementaire.

5 – Evolution site Web « rechercher un club » par Patrick Savourey :

Les responsables de clubs ont été invités au mois de novembre / décembre à mettre à jour leurs coordonnées dans la base centrale de la FFESSM.

La communication a démarré dans le Subaqua de janvier-février. Sur le seul mois de février il y a eu 2000 visites. 7200 pages consultées. Problème de charge sur notre serveur ce qui ralentit nettement la recherche. Des adaptations sont faites au jour le jour.

Difficulté de mise à jour automatique de la base de recherche, pour une individualisation directe par les clubs et sca (rappel discussions du CDN de juin), une nouvelle ligne budgétaire avait été évoquée.

6 – Bilan réunion BioObs, S Gauchet et F Di Méglia :

Rappel des politiques publiques d'Etat avec la promotion des projets liés aux Sciences participatives.

Bilan de la réunion réalisée au Salon de la plongée : Montée en puissance de cet outil BioObs qui a été développé par la Commission nationale Biologie et Environnement. De très nombreuses observations enregistrées. La problématique c'est la stabilisation informatique de l'outil, sa performance. BioObs nous avait sollicité pour une aide au développement de cet outil. Nous avons prospecté nos partenaires pour le financement de ce développement en l'occurrence, le Muséum d'Histoire Naturelle et les Aires Marines Protégées.

La FFESSM est partenaire d'un dispositif « 65 millions d'observateurs » en particulier « Vigie Mer » et le muséum National d'Histoire Naturelle qui est l'animateur de ce dispositif. A ce titre là, il bénéficie de 4 millions d'euros pour soutenir et développer la culture scientifique et technique et notamment développer des outils de sciences participatives. Le Muséum d'histoire naturelle propose d'héberger les bases de données BioObs gratuitement outre les modalités humaines de suivi et paramétrage de nos bases de données. Il propose également de pouvoir développer au sein de leur infrastructure informatique de nouvelles bases de données si nous en avions besoin, en particulier la connexion avec les carnets de plongée. L'Agence des Aires Marines Protégées est prête à nous accompagner financièrement. Rappel à ce titre du PV de CDN de février 2016 qui permettait d'avancer.

Proposition : Le Muséum nous propose une convention qui fixe ces principes là. Il n'y a pas pour l'instant d'engagement financier mais un accord de collaboration et d'inscription de nos outils BioObs dans le cadre de cette nouvelle plateforme informatique.

Dès passés les quelques points qui restent à préciser, ce dispositif permettrait une très forte visibilité à la FFESSM puisque nous serions sur une plateforme publique.

Demande d'accord de finalisation de ce partenariat avec migration de BioObs vers la plateforme.

Lancement opérationnel été 2018.

Remerciements à Laurent COLOMBET responsable BioObs sous la tutelle de Jacques DUMAS Président de la Commission Nationale Biologie et Environnement.

Signature sous un à deux mois. Travail technique à partir de mai juin. La convention doit être visée par les juristes. Il faudra médiatiser cette signature de convention.

Questions diverses :

7 – Points du Trésorier :

Le Comité Corse expose ses difficultés financières (Jean Escales). Le Trésorier national rappelle l'exigence de suivi du national sur ses OD ainsi que, le cas échéant, la nécessité, pour la fédération, d'une réponse aux demandes d'aide exceptionnelle de ses Comités régionaux.

Proposition : Sur le solde des dettes, la trésorerie de la FFESSM propose au comité Corse un plan de remboursement mensuel sur les 4 années à venir.

8 – Demande de Labellisation EcoSub :

Proposition de Club Subaquatique à L'Isle sur la Sorgue (CSI). Avis favorable du comité de suivi.

C'est le 66^{ème} labellisé de l'olympiade.

Résolution 17/006 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

9 – Points sur les nouvelles cartes Apnée :

Présentation des nouvelles cartes apnée piscine et milieu naturel pour les pratiquants, par Glenn VITRY.

Premier constat : nos niveaux de pratiquants apnée et cursus FFESSM n'étaient pas totalement superposables à ceux de la CMAS. Nécessité d'évolution pour résoudre cette inadéquation entre l'international et le national.

Deuxième constat : D'autres organismes (RSTC) se sont positionnés entre temps sur le secteur de l'apnée avec une liste de niveaux d'apnée et des cartes internationales proposées à leurs clients. Nécessité d'internationaliser nos propres cartes de niveaux et d'assurer une pleine présence fédérale sur ce véritable marché.

D'où la création de deux filières, une en milieu naturel (outdoor) et une en piscine (indoor). Réhabillage de nos niveaux 1,2, 3, 4 apnée en s'intégrant dans ces deux filières, avec de nouvelles dénominations adaptées.

Présentation du nouveau cursus. Présentation de ces cartes double face FFESSM/CMAS à la prochaine AG de Dijon. Comme pour la Technique scaphandre, nous devenons représentant de la marque CMAS en France pour l'apnée en assurant le contrôle qualité FFESSM sur l'ensemble des certifications délivrées en France.

Sur la base des contributions, les intervenants de la CNA et le Président FFESSM choisiront la terminologie à employer au regard de ce nécessaire développement.

Résolution 17/007 :

Vote : Nouveau cursus et nouvelles cartes apnée CMAS / FFESSM.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Sur le projet d'avoir un diplôme attractif d'appel *grand public* : Proposition que ce premier niveau mer soit proposé sous forme d'ATP, donc sans licence et sans certificat médical.

Résolution 17/008 :

Vote : Création de ce produit d'appel en milieu naturel avec création d'un ATP apnée.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Travail graphique à améliorer sur la face française des cartes.

Question sur l'ouverture aux professionnels à partir d'un contexte classique de délivrance (Sca ou ass.) pour les seuls premiers niveaux (ATP + N1 outdoor et Indoor).

Cette question devra avoir réponse pour la prochaine réunion du CDN.

10 – Salon de Nantes, Assises de la mer à la Baule, Claudine Queric :

Salon de Nantes : beaucoup de monde à ce 3^{ème} salon qui se tient actuellement. La pêche sous-marine intéresse beaucoup de monde sur ce salon.

Assises des pêches : La 3^{ème} édition des assises des pêches aura lieu à la Baule, 26/27 octobre.

11 – RIPE : bilan 2016 et projets 2017 :

Gros succès. D'accord pour renouveler encore une fois à Niolon en 2017.

Afin de permettre l'évolution du concept et bien que le site de Niolon ait répondu à toutes les attentes, nous espérons que pour 2018, les RIPE pourront migrer vers un autre site.

Le Président a confié au Directeur des RIPE Dominique Bouvier le soin de faire émerger un projet nouveau pour les RIPE 2018.

12 – Contrat avec Dune anniversaire, JM Broner :

Le contrat de partenariat est uniquement lié à l'événement anniversaire de la société Dune qui finance l'ensemble de l'opération. Cela permet à la FFESSM d'envoyer au travers de son propre label, des passionnés bénévoles dans toutes les destinations qu'offre Dune, en relayant l'information et en participant au jury de désignation des lauréats..

L'objectif est de faire connaître ses destinations ; ils demandent aux volontaires de préparer un petit film en montrant ce qu'ils sont capables de faire. Un jury est établi entre autres par la FFESSM et DUNE. Le choix se fait ensuite sur la répartition des voyages. Les reportages collectés pourront être utilisés par la suite. Des lots seront à gagner en partenariat avec Decathlon pour le matériel, la Fédération pourra y participer. Les gagnants n'auront rien à payer.

C'est un partenariat qui permet de valoriser les activités fédérales, il n'y a pas d'échange d'argent.

1^{er} jury avant fin mars.

13 – CODE plongée 2017, F Di Méglio :

Présentation de la couverture.

3 partenaires financiers (Salon plongée, Assurances Lafont et Beuchat) avec de nouveau le Ministère des Sports et 5 régions fédérales qui participent en tant que relais du CODE.
Diffusion au mois de mai.

14 – Secourisme, nouvelles dispositions réglementaires, JL Blanchard :

Début 2017, la DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES a diffusé à l'ensemble des associations nationales ayant un agrément de formation de secourisme les nouvelles recommandations relatives au PSC1. Ces nouvelles recommandations remplacent les recommandations de 2012.

Ce dossier concerne les CODEP ayant obtenu un agrément préfectoral les autorisant à faire de la formation et de la certification conduisant à la délivrance de certains des diplômes de la Sécurité Civile. Plus de 50 % des CODEP disposent d'un agrément préfectoral.

Une question à poser à la Sécurité Civile concernant la Corse qui voit ses 2 départements disparaître.

15 – Actions NAP avec la Tunisie, JL Blanchard :

Cette convention a été signée avec les Ministères des sports français et tunisien.

C'est une convention cadre bi-gouvernementale. Cela concerne la formation d'entraîneurs et des stages avec un transfert de savoir-faire. Une liste de pays est imposée pour le développement des actions.

16 – Points du DTN

- Point sur la CO : la discussion avec le ministère aura lieu le 9 mars prochain. Le montant de 232 K€ est avancé soit une baisse de 4 K€ par rapport à 2016. A signaler une nécessaire discussion concernant l'axe 2 relatif au haut niveau et plus particulièrement les dispositifs d'accès au haut niveau et d'excellence sportive.. Les moyens alloués actuellement par l'Etat et l'absence de CTS ayant des fonctions d'entraîneurs nationaux sont deux freins majeurs la nécessaire rénovation de notre filière suite à la fermeture du Pôle France (projet de performance fédérale) et sa faisabilité (projet d'ouverture d'une structure d'excellence à Rennes et à Aix).

- Reconnaissance de Haut Niveau : La NAP devrait conserver son statut de DRHN (dossier validé). Le dossier déposé pour l'Apnée n'a pas été accepté en raison d'un changement récent des critères de reconnaissance initialement actés par le ministère : ainsi le critère de densité internationale (30 nations représentant 4 continents minimum) ou « France dans le Top 4 des nations » (15 nations minimum) s'est transformé, pour toute nouvelle inscription, en « figurant dans la short-list des disciplines intégrant le programme des JO de 2020 ». Ne pas être olympique ou paralympique est un frein de plus en plus majeur...

- Paris 2024 : rencontre lors du salon de la plongée avec la Présidente de la CMAS et le président du CNOSF dans l'objectif de promouvoir nos disciplines particulièrement en eau libre afin d'intégrer le programme des jeux en démonstration (apnée et NAP)

- Programme international : toujours autant de difficulté à disposer d'une visibilité à horizon 4 ans concernant les organisations de championnat du Monde et d'Europe. Nos candidatures à l'organisation de manifestation internationale sont à définir avant l'automne 2017 pour la période 2018 – 2024 (un minimum de 16 à 24 mois selon le type d'évènement est nécessaire pour préparer un championnat de qualité avec un modèle économique performant). En 2017, la France accueillera la 1^{ère} rencontre internationale de descente en NEV sur la Dranse (74) du 26 au 28 mai.

A signaler l'organisation d'un championnat d'Europe piscine et d'eau libre tous les 2 ans à compter de 2017.

- Point sur les arbalètes : une réunion au Ministère de l'Intérieur a eu lieu le 14 février relative au projet de classement des arbalètes comme armes de catégorie D2a. L'objectif : évaluer l'intérêt et les conséquences de cette proposition de la commission interministérielle de classement des armes. Les premières conclusions font apparaître l'absence d'intérêt de cette proposition qui a l'inconvénient d'opposer des contraintes aux seuls fabricants et revendeurs alors que l'objectif est d'agir sur le comportement des pratiquants... Il est par contre pointé la nécessité d'étudier une disposition dérogatoire pour le transport des arbalètes à usage sportif ou de prévoir une nouvelle catégorie (problématique partagée avec d'autres activités telles que le tir à l'arc par exemple).

- Mise en place d'un espace marchand à l'occasion des championnats de France 2017 : le dispositif testé à l'occasion du championnat du Monde junior de NAP à Annemasse sera décliné tel qu'acté en CDN (juin et octobre 2016). A charge des organisateurs (fédération en l'occurrence concernant Montluçon) de définir un montant étant rappelé que l'objectif est de créer de l'animation, du service aux clubs et aux sportifs mais aussi et surtout, d'éviter la vente à la sauvette. Ce montant doit être mis en correspondance avec la prestation proposée et son coût : espaces mis à disposition, fluides...

Décision : le montant de 50 € par exposant est acté pour le championnat de France multisports de Montluçon

Réunion du samedi 4 mars 2017, 15h00-19h30 Comité Directeur National élargi

Présents :

BLANCHARD Jean-Louis – BUE Michel - CAILLIERE Laurent – CAVALLIO René - DAVID Philippe - DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUTHILLEUL Claudine – ESCALES Jean - GAUCHET Sylvie – LABBE Bernard - LIZERO François – MAIRE Olivier – MERLO Francis – NOWAK Bernard – QUERIC-ALLEG Claudine – RICHARD Ingrid – SAVOUREY Patrick – SEVERIN Robert – VITRY Glenn - ZIANE Myriam

Absents et excusés : DESSERTINE Anne So – MICHEL Patrick

Assistaient également :

- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Mr DELMAS Alain	Chargé de Missions
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance
- Mr THOMAS Richard	Directeur Technique National

Absents et excusés :

- Mr VASSEUR Gabriel	Conseil des Sages
- Mr GUILLAUME Louis	Conseil des Sages
- Mme DUBOIS Monique	Conseil des Sages

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Bernard LABBE	Aquitaine Limousin Poitou Charente
- Mr Jean Yves REDUREAU représenté par Mme V. GARCIA	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Bernard NOWAK	Centre
- Mr Jean ESCALES	Corse
- Mr Alex POLLINO	Côte d'Azur – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France Picardie
- Mr Philippe DAVID	Ligue des Pays Normands
- Mr Michel TOULA	Martinique – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Nord Pas-de-Calais
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Daniel RICCARDI	Rhône Alpes Bourgogne Auvergne
- Mr Teiva BUCHIN représenté par JC LAPEYRE	Polynésie Française – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Henri ROYER	Provence Alpes
- Mr Pierre DUNAC	Pyrénées Méditerranée – <i>Absent et excusé</i>

Présidents Commissions Nationales :

- Mme Olivia FRICKER	Apnée
- Mr Serge XIMENES	Archéologie
- Mr Patrick RAGOT	Audiovisuelle
- Mr Jacques DUMAS	Biologie et Environnement
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub
- Mr Emmanuel GERARD	Juridique
- Dr Benoît BROUANT	Médicale et de Prévention
- Mr Claude PHILIPPE	Nage avec Palmes
- Mr Thierry RAVOISIER	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE représenté par A. DONZON	Pêche Sous-Marine – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno MEGESSIER	Plongée Souterraine
- Mr Jo VRIJENS	Technique – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Gilles YVER	Tir sur Cible Sub

1 – Suite Points du Président :

- Contrat FFESSM/UCPA : Renouvellement du contrat pour 4 ans
- Complément de Convention avec la VEST (une des fédérations Allemandes) pour le système des moniteurs conventionnés
- Renouvellement de tous les partenariats pour la nouvelle olympiade : en cours.
- Périmètre délégataire : voir ci dessus : 2 – Points du Président
- Nouveau contrat cartes Apnée CMAS-FFESSM. : voir ci dessus : 9 – Points sur les nouvelles cartes Apnée :

- Filière professionnelle : voir ci dessus : 2 – Points du Président

2 – Points du Secrétaire Général :

- **AG de Dijon** : Les commissions doivent adresser leur rapport d'activité pour le 15 mars. Ils seront mis sur le site web national. Mode opératoire pour l'AG : 10 min de présentation, présentation en Ppt pour la projection. Rappel des représentations du CDN jusqu'à l'AG dans les compétitions.

- **AG 2018** : L'AG 2018 sera organisée à Amnéville (près de Metz) avec le CODEP de la Moselle, les 24-25 mars.

- **Bilan cartes et brevets de façon détaillée**. Etat des lieux, ligne par ligne sur 3 ans. Tableau à disposition.

***** RAPPEL aux Présidents des comités régionaux qu'il y a obligation d'envoi de la composition du bureau directeur ainsi que la composition des commissions régionales au secrétariat fédéral au minimum une semaine avant l'AG nationale de Dijon.**

3 – Points du Trésorier Général:

Présentation du bilan du Trésorier et budget prévisionnel (voir CDN restreint).

Remarque de André DONZON sur l'évolution de la ligne éditoriale de Subaqua, voir pour une orientation plus tournée vers les régions et clubs.

4 – Bilan Salon de la Plongée 2017, Olivier Maire :

Des visiteurs et des personnalités importantes. Présence des athlètes et des équipes de France. Présentation des podiums de notre élite aux championnats du monde et d'Europe d'apnée, de NAP, de Hockey et Audiovisuelle. Plus de 1000 personnes dans la piscine.

Des améliorations à prévoir sur le nouveau stand : Eclairages plus forts, hauteurs plus importantes, finitions et repositionnement dans l'espace.

413 exposants pour 210 stands et 58 275 visiteurs.

Salon 2018 : du 12 au 15 janvier 2018 Pavillon 5/2 et 5/3.

Remerciements aux 5 régions qui ont participées aux apéritifs. Remerciements à tout le personnel fédéral et au Comité Ile de France présents sur place.

7 – Service Civique : état des lieux, François Lizero :

Point sur le Plan Citoyen du sport.

Par rapport à ce que nous avions demandé dans la Convention d'Objectifs, tout a été réalisé. Les RIPE étaient déclinés dans le Plan Citoyen du Sport. Un jeu concours a été organisé lors des championnats de France à Chartres. Demande à la CTN d'insérer dans les formations un plan citoyen sport. Modification des annexes initiateur, MF1 et MF2 pour y trouver des informations sur le Plan Citoyen du sport.

Point sur Service civique : après plusieurs mois de travail, la FFESSM a reçu l'agrément.

3 missions ont été acceptées :

- La santé : favoriser la mise en œuvre de la pratique sportive à travers la santé et du bien être en direction du public spécifique (les séniors, les handis...).
- Le sport : aide à l'organisation d'un événement de promotion de la pratique sportive en direction du public éloigné de la pratique.
- L'environnement : sensibiliser à la préservation de l'environnement. Dynamisation de la vie associative en lien avec la communication autour des dix engagements de la fédération.

Point d'accueil géré par Julie TINETTI notre chargée de mission.

8 – Point d'étape sur le certificat médical, par le DTN et Benoit Brouant :

Suite à la réforme du Code du Sport concernant le certificat médical, une réunion de travail a eu lieu au ministère des sports le 8 décembre 2016 avec le président fédéral, le DTN et le Président de la CNMP sur la thématique du projet d'arrêté relatif à l'examen médical spécifique pour les disciplines à contraintes particulières (plongée en scaphandre et apnée en eau libre).

L'objectif : proposer un contenu de cet examen au regard des exigences et des épreuves physiques auxquelles sont soumis les plongeurs, identifier la qualité des médecins en capacité d'établir les certificats médicaux afférents valables 1 an et évaluer les conséquences opérationnelles et sur le développement dans un contexte de non « fléchage » de la licence par discipline. Nous sommes dans l'attente du projet d'arrêté.

A noter qu'un certificat médical qui contre indique la pratique des activités n'interdit pas la délivrance de la licence mais uniquement la pratique.

9 – Dossier Ecosterix, par F Di Méglio :

Rappel du projet : choisir un biocide prêt à l'emploi pour désinfecter les embouts buccaux (détendeurs et tubas), qui soit biodégradable, avec aucun problème pour l'environnement en particulier aquatique et utilisable en toute sécurité pour l'utilisateur. Notre ancien désinfectant qui était un ammonium quaternaire ne respectait plus la notion de biodégradabilité et de respect de l'environnement aquatique (au même titre que tous les produits de cette catégorie qui depuis quelques années affiche ce danger sur l'étiquetage).

Choix des peroxydes d'hydrogène : Les produits retenus étaient les peroxydes d'hydrogène, comme évoqué au précédent CDN d'octobre. Il y a déjà des produits de cette catégorie qui existent dans le commerce depuis plusieurs années et utilisés pour la désinfection des embouts en plongée. Nous nous sommes penchés sur les critères de bactéricidie, de fongicidie et de virucidie pour certains de ces produits déjà commercialisés. Et avons demandé un complément de test scientifique pour la norme virucidie EN 13610, ce pour temps de contact de 15 mn (l'ancienne norme mentionnant un temps de contact d'une heure). Le rapport final valide l'action désinfectante selon cette norme pour le produit Ecosterix H2O qui remplit ainsi tout les critères désirés. Ce produit est sous forme de spray. Avec un coût similaire à l'ancien produit que nous utilisons. Le Comité Directeur valide ainsi l'idée du choix de ce produit et est dans l'attente de l'accord de la Commission Médicale Nationale lors de sa réunion prévue lors de l'AG.

Rapports des commissions :

1 – Commission Technique Nationale :

Le MFT: (Annexe 1) Suite à la demande du CDN d'une simplification drastique du MFT qui précise les contours de la formation fédérale, une ébauche de simplification de la filière plongeurs a été présentée aux techniciens. La CTN a acté la demande faite par le CDN dès octobre 2016 de terminer la simplification de la filière plongeurs pour l'été 2017.

La Citoyenneté : La CTN a inséré dans chaque formation d'enseignant un chapitre concernant la citoyenneté à travers le sport dans le stage initial.

Le Diabète :

Suite à une demande de l'association « diabète et plongée » de pouvoir, dans certaines conditions, effectuer des plongées encadrées à 40m dans la courbe de sécurité, la CTN a interpellé la CMPN afin d'avoir un avis médical sur ce sujet.

Autre sujet : que fait on pour le public *ado* au regard de ce qui est déjà prévu précisément pour les majeurs ?.

Le Permis bateau :

Compte tenu que le permis bateau n'est pas une exigence pour le passage d'un MF1 FSGT et que ces moniteurs ont accès à la filière fédérale de moniteur associé, la CTN a rajouté l'obligation de détenir un permis bateau pour les candidats MF2.

Cette obligation a déjà été rajoutée dans les conditions d'obtention d'un monitorat associé.

La plongée Handisub.

Le responsable National Handisub, Pascal Chauviere a informé la CTN de son souhait d'étendre les formations Handi aux commissions autres que la CTN. La CTN prend acte et en informe le CDN.

Le président de la Ffessm fait remarquer que ce souhait est effectivement hors sujet pour la CTN et, d'autre part, il est curieux ; en effet, il faut d'abord bien relire le périmètre de la convention entre la FFESSM et FFH, ou de la convention entre la FFESSM et la FFSA.

Décisions soumises au CDN

*** Les IN et INS :**

Suite à la réunion administrative de novembre 2016 à Toulouse, la CTN propose à la nomination 3 INS avec les numéros suivants :

- Christophe BENOIT N° 190 - Alexandra GRAN N° 191 - Fabien PABIOT N° 192

Résolution 17/009 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Sont proposés pour rentrer en formation INS en 2017 :

- Anne CORBE - Olivier ETIENNEY - Joël ABISSE

Résolution 17/010 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

La CTN a examiné le cas très exceptionnel d'Eric CRAMBES, IR de la Réunion qui postule déjà depuis 5 années au poste d'INS. Il a dû subir les contrecoups successifs de la féminisation et du rajeunissement du Collège, puis de la pléthore de candidatures à l'IN qui s'en est suivie en 2016. Il s'est donc retrouvé en très léger dépassement d'âge (quelques jours) pour que sa candidature soit recevable en 2017. La CTN rappelle également l'importance actualisée de cette candidature pour la Réunion, qui commence sérieusement à manquer d'IN.

La CTN précise que compte tenu des remarques précédentes, il s'agit là d'un cas exceptionnel.

Ce cas exceptionnel crée un précédent en la matière.

En considérant ce contexte, la CTN propose d'intégrer Eric CRAMBES en prenant la 4^e place qui est restée vacante lors des votes à la réunion administrative de fin 2016 (3 candidats pour 4 places).

Résolution 17/011 :

Vote : Dérogation sur demande exceptionnelle de la CTN.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* **Ajustement des allègements dans la filière enseignement :** Comme à son habitude, la CTN a fait un retour d'expérience un an après la mise en place de nouvelles mesures. Suite à ce retour d'expérience, la CTN propose la suppression de l'obligation de maximum 3 ans de Guide de palanquée comme condition ainsi que l'obligation d'avoir effectué les séances dans un délai de deux ans avant l'examen suivant. Cette modification simplifie le tableau parfois difficile à lire et s'inscrit dans la démarche de simplification demandée par le CDN. Une simplification plus globale englobera l'ensemble de la filière.

Le Président de la FFESSM demande : quand ? Réponse : à l'automne.

– Proposition : Supprimer la limite des trois ans maximum de détention du brevet de GP- N4.

Pour ne pas perturber les stagiaires en formation passant leur examen cette saison la CTN propose une mise en application pour la rentrée Fédérale le 15 septembre 2017 .

Le CDN prend acte de cette demande mais rappelle sa demande de réelle simplification.

* **Descente et masque du MF2 – Harmonisation du MFT GP-N4 et MF2.**

* **RSE :** demande à la CTN de bien faire figurer dans les intitulés des niveaux où il y a la RSE, « aptitude à la RSE jusqu'à – 10 m », en lieu et place de « aptitude à la RSE ».

* **Tables de plongée :** Point. Supprimer la mention « MN90 » qui est fausse.

Le président de la Ffessm rappelle que la dénomination correcte est « tables fédérales établies à partir des tables MN90 actualisées ».

Résolution 17/012 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Budget Prévisionnel : 194 775 €

2 – Commission Nage en Eau Vive :

Points du rapport :

- Sélectif slalom, sélectif descente classe III – IV et sélectif classe I et II.

- Remarque sur la résolution d'octobre du CDN. Pas d'obligation de juge 2^{ème} degré dans une compétition régionale.

- Pourquoi 3 championnats de France en NEV : ce ne sont pas les mêmes individus sur les 3 compétitions.

Résolution 17/013 :

Vote : Approbation du rapport

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Budget Prévisionnel : 40 750 €

*** Arrivée de Jean-Gilles YVER.

3 – Commission Orientation :

Points du rapport.

Championnat de France début juin à la Gravière du Fort

Résolution 17/014 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0.

Vote : Adopté à l'unanimité

Budget Prévisionnel : 19 650 €

4 – Commission Apnée :

Proposition de nomination d'INA Stagiaires par le Collège des INA :

Hélène SCHWANN (Provence)

Sébastien LEON (BPL)

Fred ROBIN (Centre)

Pierre LEFOUR (AURA)
Une candidature, celle d'Antoine Paolucci (IDF) est reportée.

Résolution 17/015 :

Vote : Nominations de 4 INA
Contre : 0 Abstentions : 0.
Vote : Adopté à l'unanimité

Proposition Collège des JFA2 : Propositions de titularisation de Marie PAUL (Nord Pas-de-Calais) et nomination comme JFA Statigiaires de Malika BENMAKHLOUF (Pyrénées Méditerranée et Alexandre BEUQUE (Bourgogne Franche Comté).

Résolution 17/016 :

Vote : Nominations collège des JAF2
Contre : 0 Abstentions : 0.
Vote : Adopté à l'unanimité

Règlement compétition eau libre :

Alignement sur le règlement CMAS qui est en cours de refonte surtout au niveau du protocole de sortie.
Accord sur le port d'une longue personnelle, acceptation longue athlète.

Résolution 17/017 :

Vote : Approbation des 2 points
Contre : 0 Abstentions : 0.
Vote : Adopté à l'unanimité

Présentation et validation des 7 nouveaux brevets et équivalences CMAS.

Présentation de cursus apnée piscine et eau libre distincts, 3 en piscine et 4 en milieu naturel, intégrant les anciens niveaux fédéraux. Dossier présenté par Glenn VITRY, responsable du Collège des INApnée.
Travail complémentaire à réaliser sur les noms exacts des différents niveaux, ainsi que sur la définition des moniteurs qui peuvent délivrer tout ou partie de ces brevets (intégration des moniteurs professionnels ?).

Résolution 17/018 :

Vote : Approbation du rapport
Contre : 0 Abstentions : 0.
Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés
Budget Prévisionnel : 78 250 €

5 – Commission Biologie et Environnement :

- Proposition de réactualisation de la convention entre la FFESSM et Longitude 181 Nature, avec interface de la Commission CNEBS : Il faut commencer le travail de montage de cette convention, qui sera soumise au CDN.
- Le site BioObs se situe 2^{ème} parmi les 450 contributeurs au patrimoine naturel.
- Stage de formation de Formateurs pour les Jeunes entre 10 et 16 ans.
- Chantal DELCAUSSE rejoint l'équipe d'animation comme chargée de l'organisation du séminaire national des cadres Bio et du séminaire des présidents de CREBS.

Résolution 17/019 :

Vote : Approbation du rapport.
Contre : 0 Abstentions : 0.
Vote : Adopté à l'unanimité
Budget Prévisionnel : 45 900 €

6 - Intervention de la Commission Juridique :

Point sur le règlement disciplinaire :

Le texte fixant les contenus du règlement disciplinaire est paru au JO. Il doit être scrupuleusement respecté. La conciliation n'est donc pas prévue par le Ministère, ainsi ce sera supprimé du texte avant son adoption en AG.

7 – Commission Hockey Subaquatique :

* *International* : gros déplacement en Australie (Tasmanie), pour le championnat du Monde au mois de juillet, 3 équipes présentées. Championnat d'Europe Elites à Eger en Hongrie.
Différents stages de préparation au Mondial et Europe.

* *National* : Point sur les manches et point sur le calendrier pour 2017. Remerciements au Centre de La Loue à Montluçon.

* *RIPE* : Point.

* *Salon de la plongée* : Présentation de la commission et démonstration en bassin.

* *Tournoi Féminin de Rennes* : Grande réussite. 155 joueuses constituant 16 équipes.

* *Formations* : Point.

* *Protocole d'utilisation de l'outil de gestion de compétitions ?* : La commission attend le protocole d'utilisation du logiciel de gestion de compétitions. Le souhait : inscrire les équipes des championnats régionaux de la saison. Ainsi le fichier serait utilisable pour l'organisation des championnats de France pour les équipes sélectionnées. Se rapprocher de la NAP et du Tir qui ont solutionné ce dossier.

Précision de Claude Philippe (commission NAP) concernant le logiciel.

Résolution 17/020 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0.

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Budget Prévisionnel : 157 984 €

8 – Commission Tir sur Cible :

Point sur les stages. Point sur les RIPE.

Réunion des Instructeurs nationaux à Rennes en novembre : Un trinôme de la région EST travaille sur la mise en forme du contenu du niveau 1 de pratiquant tir sur cible. Demande au CDN de valider ce cursus niveau 1.

Point sur les championnats.

Point sur le site internet, nouveau site : tirsubaquatique.ffessm.fr Ceci ne peut se faire que dans une approche plus large émanant du siège national.

Résolution 17/021 :

Vote : Approbation du rapport incluant les nouveaux contenus de formation du niveau 1.

Contre : 0 Abstentions : 0.

Vote : Adopté à l'unanimité

Budget Prévisionnel : 21 500 €

9 – Commission Pêche sous-marine :

André Donzon remplace Joel Brechaire présent sur le stand fédéral du Salon de Nantes.

* *Nomination des instructeurs suivants* :

- Mr André DONZON et Mr Serge ZERROUKI

Résolution 17/022 :

Vote : Approbation

Contre : 0 Abstentions : 0.

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* *Dossier pêche au thon* : dossier thon rouge suivi par Bruno MICHELINI et Henri JULIA pour la saison 2017. Ce point sera réprécisé sur la prochaine olympiade.

* *Gestion des bagues pêche au thon* : Eu égard aux prises de position régionales particulières, **le CDN demande que soit rédigé le processus de distribution déjà défini, dans une logique de totale transparence. Réponse souhaitée avant la saison 2017.**

* Salon Européen des pêches : En ce moment même à Nantes.

* Point sur les stages.

* Le Bar : Arrêté du 20 janvier 2017 sur la limitation de pêche du bar. Demande que ce dossier devienne une priorité fédérale.

* Réglementation de la pêche de loisir au cœur marin du Parc des Calanques. Arrêté du 31 janvier 2017. Les différentes pêches récréatives (pêche à la ligne et pêche sous-marine) ne sont pas soumis la même réglementation. L'arrêté pourrait faire l'objet d'un recours contentieux auprès de la juridiction administrative compétente. Discussion avec les juristes sur ce dossier.

Résolution 17/023 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0.

Vote : Adopté à l'unanimité

Budget Prévisionnel : 30 400 €

Réunion du dimanche 5 mars 2017, 9h00-13h00 Comité Directeur National élargi

Présents :

BLANCHARD Jean-Louis - BUE Michel - CAILLIERE Laurent – CAVALLO René - DAVID Philippe - DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUTHILLEUL Claudine – ESCALES Jean - GAUCHET Sylvie – LABBE Bernard - LIZERO François – MAIRE Olivier – MERLO Francis – NOWAK Bernard – QUERIC-ALLEG Claudine – RICHARD Ingrid – SAVOUREY Patrick – SEVERIN Robert – VITRY Glenn - ZIANE Myriam

Absent et excusé : DESSERTINE Anne Solange - MICHEL Patrick

Assistaient également :

- Mr AZEMARD Jean	Conseil des Sages
- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Mr DELMAS Alain	Chargé de Missions
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance
- Mr THOMAS Richard	Directeur Technique National

Absents et excusés :

Mme DUBOIS Monique	Conseil des Sages
Mr GUILLAUME Louis	Conseil des Sages
Mr VASSEUR Gabriel	Conseil des Sages

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Bernard LABBE	Aquitaine Limousin Poitou Charente
- Mr Jean Yves REDUREAU représenté par Mme V. GARCIA	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Bernard NOWAK	Centre
- Mr Jean ESCALES	Corse
- Mr Alex POLLINO	Côte d'Azur – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France Picardie
- Mr Philippe DAVID	Ligue des Pays Normands
- Mr Michel TOULA	Martinique – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Nord Pas-de-Calais
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Daniel RICCARDI	Rhône Alpes Bourgogne Auvergne
- Mr Teiva BUCHIN représenté par JC LAPEYRE	Polynésie Française – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Henri ROYER	Provence Alpes
- Mr Pierre DUNAC	Pyrénées Méditerranée – <i>Absent et excusé</i>

Présidents Commissions Nationales :

- Mme Olivia FRICKER	Apnée – Absente et excusée
- Mr Serge XIMENES	Archéologie
- Mr Patrick RAGOT	Audiovisuelle
- Mr Jacques DUMAS	Biologie et Environnement
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub
- Mr Emmanuel GERARD	Juridique
- Dr Benoît BROUANT	Médicale et de Prévention
- Mr Claude PHILIPPE	Nage avec Palmes
- Mr Thierry RAVOISIER	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE représenté par A. DONZON	Pêche Sous-Marine – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno MEGESSIER	Plongée Souterraine
- Mr Jo VRIJENS	Technique – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Gilles YVER	Tir sur Cible Sub

Suite Rapports des commissions :

1 – Commission Audiovisuelle :

- Point sur Concours Imagesub. Point sur le salon de la plongée.
- Projet destination Saint-Pierre et Miquelon : Rencontres franco-boréales de la plongée avec la FFESSM et le Club Nautique de plongée Saint Pierrais. Ce projet n'aura pas lieu faute de participants suffisants.

- Point sur les stages photos. Point sur les Championnats de France photo 2017, Coupe de France photo animalière 2017.
- Perspectives internationales photo vidéo pour les prochaines olympiades :
- *L'organisation d'un Mondial en Nouvelle Calédonie 2019 pose des problèmes. Etre conscient des difficultés organisationnelles selon le lieu et de la nécessité d'intégrer tout projet international dans une vision globale de toutes nos commissions sportives à l'international.
- *Le projet d'organisation en coordination avec Monaco d'un championnat Europe en 2018 en Septembre Octobre peut se concevoir.
- Mise à jour des règlements de compétitions Photo et Vidéo : Règlement championnat de France Photo Mer, règlement championnat de France Vidéo Mer, règlement championnat de France Photo Piscine et règlement coupe de France photo animalière.

Résolution 17/024 :

Vote : Approbation du rapport et des quatre Réglements.

Contre : 0 Abstentions : 0.

Vote : Adopté à l'unanimité

Budget Prévisionnel : 65 920 €

2 – Commission PSP :

- Déplacement en Estonie pour la sélection de la Coupe du Monde des nations et des clubs les 2 et 3 juin 2017.
- La PSP évoque la nécessité d'un outil informatique de gestion des compétitions, éventuellement commun à toutes les commissions.
- Idée d'une Coupe du Monde PSP sur Nimes pour 2018, sans impact financier.
- En octobre 2016 validation de la création d'un diplôme de Moniteur Entraîneur 1^{er} degré de PSP (MEF1 PSP). Pour assurer la formation des MEF1 et l'organisation des examens, des MEF2 sont nécessaires. La CN PSP souhaite que les Présidents de Comités Régionaux nomment deux personnes maxi par région qui pourraient être promus, à titre exceptionnel afin de lancer la formation, au titre de MEF2. Ces personnes devront posséder les diplômes d'initiateur de club technique et de Juge Fédéraux 1^{er} de PSP minimum.

Résolution 17/025 :

Vote : Approbation de cette demande.

Contre : 0 Abstentions : 0.

Vote : Adopté à l'unanimité

- Nomination de deux juges Fédéraux 2^{ème} degré : Sonia LAJOIE et Dimitri MAIRESSE.

Résolution 17/026 :

Vote : Approbation de ces nominations.

Contre : 0 Abstentions : 0.

Vote : Adopté à l'unanimité

Résolution 17/027 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0.

Vote : Adopté à l'unanimité

Budget Prévisionnel : 26 180 €

3 – Complément pour la Commission Apnée :

- Reprise du rapport de l'apnée par Glenn Vltry : Demandé que les prérogatives du MEF1 soient élargies de 25 à 30m (ainsi encadrement jusqu'à 30 m).

Résolution 17/028 :

Vote : Approbation

Contre : 0 Abstentions : 0.

Vote : Adopté à l'unanimité

***** Rappel pour l'AG de Dijon :**

Rappels pour l'inscription aux repas, pour la visite de l'UCPA le Vendredi après midi.

4 – Commission Plongée Souterraine :

- Point sur les formations et l'évolutions des cartes en 2016. Colloque des cadres.
- Point sur diverses Expéditions.
- La commission a été présente aux RIPE, au Salon de la Plongée (baptêmes recycleurs) et assure une publication régulière dans Subaqua.
- Perspectives 2017
- Journées Nationales PS : rassemblement interrégional des plongeurs souterrains.
- Relation FFES dans le cadre de la Commission Interfédérale de Plongée Souterraine pour le 23 juin.

- Refonte site internet, contribution pour des films et reportages dans des médias nationaux...

Résolution 17/029 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0.

Vote : Adopté à l'unanimité

Budget Prévisionnel : 36 100 €

5 – Commission Nage avec Palmes :

- Point sur le championnat de France des Clubs à Rennes les 11 et 12 décembre 2016.

- Meeting National de Vittel les 11 et 12 février 2017. 200 nageurs engagés.

- Salon de la plongée : bonne participation.

- Finalisation de la formation d'un MEF2 en janvier.

- Modification du terme Eau Libre en Pleine Nature.

Résolution 17/030 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0.

Vote : Adopté à l'unanimité

Budget Prévisionnel : 235 514 €

6 – Commission Archéologie :

- Hyperbarie : toujours en attente de l'arrêté du DRASSM qui devrait confirmer l'arrêté concernant la formation en hyperbarie du 31 décembre 2016. Fin des équivalences. Durée réduite à 5 ans, renouvelable avec un examen de recyclage. Cet arrêté sera applicable en 2019.

- Point sur les opérations réalisées et prospectives en 2017. Toujours des difficultés d'obtention d'autorisations de fouilles.

- Demande de création d'une nouvelle carte délivrable par les clubs, pour des licenciés N2, « Découverte Archéologie ». Dossier à l'étude : demande de l'évaluation du potentiel entre le Président de la CNA et le Directeur FFESSM, accord de principe sous réserve de définir le cadrage de ce développement.

Résolution 17/031 :

Vote : Accord de principe sur cette carte Découverte Archéologie.

Contre : 0 Abstentions : 0.

Vote : Adopté à l'unanimité

Résolution 17/032 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0.

Vote : Adopté à l'unanimité

Budget Prévisionnel : 26 500 €

7 – Commission Médicale :

- En attente de la réponse complémentaire et de précisions du Ministère, suite à la réunion de décembre 2016, en ce qui concerne le Certificat médical.

- Point sur le dossier plongée et diabète. Demande auprès de la CMPN du groupe de travail *diabète et plongée* : Passer, pour la zone d'évolution du niveau 2, à 40 m encadré. D'autre part, ouverture vers le public ados.

- Compte rendu sur le colloque national plongée handisub, réalisé en décembre.

Budget Prévisionnel : 14 000 € (le prévisionnel en baisse s'explique par la nouvelle articulation MFN et CMPN)

8 – Point avec les Présidents de régions :

- **Est** : question concernant la déclinaison des nouveaux Statuts fédéraux vers les OD.

Q : Est-ce que les OD ont un délai pour une mise en conformité ?.

R : Les Statuts nationaux doivent être adoptés à la prochaine AG. Les Statuts régionaux doivent être ensuite **compatibles** avec les statuts nationaux.

- **AURA** : La région va changer de nom : Auvergne-Rhône-Alpes.

- **Provence Alpes** : 3^{ème} réunion avec le Comité Régional Côte d'Azur pour la création de la région PACA. Le traité de fusion est pratiquement finalisé. Travail avec un cabinet indépendant d'avocats. L'AG électorale devrait être faite avant le 31 décembre.

- **Hauts de France** : Point sur dossier Longe Côte. La marche aquatique a été rattachée par délégation à la Fédération de randonnée ce qui n'empêche pas la pratique par une autre Fédération.

- **CIALPC** : Emergence de l'activité de rugby subaquatique. Noter un club en Côte d'Azur et une demande en CIALPC. Il faut que le CDN décide que ce soit une activité de la fédération.

- **Ligue des Pays Normands** : Demande de changement de nom du comité. Il n'y a plus aujourd'hui de confusion. Le comité peut redevenir Comité Régional.

9 – Questions diverses :

- **Point sur le rugby subaquatique** : C'est une activité qui se pratique, notamment en Allemagne et pays de l'Est. Des compétitions sont organisées depuis longtemps par la CMAS. Le contrat fédéral et donc assurantiel le prend en compte à travers les activités en piscine.

Résolution 17/033 :

Vote : Le CDN accepte que le rugby subaquatique soit reconnu comme activité fédérale.

Contre : 0 Abstentions : 0.

Vote : Adopté à l'unanimité

Remerciements du Président pour la qualité des travaux et les débats. Fin du CDN à 11h00.

Le Secrétaire Général de la FFESSM
Frédéric DI MEGLIO

Le Président de la FFESSM
Jean-Louis BLANCHARD

